



Heures obligatoires pour la conduite auto ecole?

Par **poupou033000**, le **23/03/2011** à **14:22**

Bonjour,
voila,mon ami passe actuellement ses heures de conduites.
ors le directeur de son auto ecole lui dit qu'il y a un texte de lois qui est passer au 1er janvier 2011 lui disant que desormais c'est 36h de conduite obligatoires.
ca me parait bizzarre.
mais ce qu'il y a c'est que mon ami avait deja engager sa conduite avant le 1er janvier.si le texte de loi est reelle,doit il s'acquitter de toutes ses heures?

merci de m'aiguiller car je sent que nous sommes entrain de nous faire arnaquer.